

“ route, et sans manger enfin j'arrivai sain et sauf au *precillo del Allare*.
 “ (Pri-on de l'autel, nom d'une petite ville en Sonora) où mes forces me per-
 “ mirent encore : avant que de penser à moi, de penser à Dieu.”

Dieu force les méchants à porter dans leur cœur l'instrument de leur supplice.
 Hésiode.

BULLETIN.

Poste entre St. Louis et l'Orégon.—De l'éducation des filles.—L'Université et ses examinateurs.—M. de Salvandy et son projet de loi sur l'éducation.—Nouvelles diverses.

Les personnes qui ont des parens ou amis dans l'Orégon apprendront avec plaisir qu'il a été établi une poste qui partira tous les quinze jours de St. Louis et de Walla-Walla, réciproquement. Les lettres doivent porter sur l'adresse : *Walla-Walla, Orégon, viâ St. Louis*.

— Dans notre dernier numéro, nous avons omis de parler de l'éducation des filles, nous réparons aujourd'hui notre oubli. L'éducation des filles, à notre avis, est plus nécessaire que l'éducation des garçons ; ceux-ci ne sont pas sédentaires, celles-là au contraire sont attachées à la maison, et devenues mères de familles elles sont constamment avec leurs enfans, au lieu que le père vaque à ses affaires au dehors. La mère, si elle sait lire, instruira convenablement sa famille, elle lui apprendra ses prières exactement, on n'entendra plus ces *bateaux-Macalem*, ces *brus-à-malo*, et autres jargons aussi burlesques ; la mère instruite apprendra encore à ses enfans le catéchisme, elle leur donnera un commencement de lecture, elle enseignera à ses filles la couture, et les travaux ordinaires du ménage. Une éducation élémentaire est donc plus nécessaire aux filles qu'aux garçons. En donnant une bonne éducation aux filles, ce sera donc le moyen de répandre uniformément l'éducation dans tout le pays. Quel plaisir pour une famille dont la mère sait lire ! Cette mère réussira à s'attacher ses enfans par des entretiens agréables et intéressans ; dans des momens de loisir, elle leur lira des histoires édifiantes, des contes récréatifs mais pleins d'une bonne morale ; elle leur donnera le goût de la discipline et d'une vie réglée ; on ne verra pas ses enfans *vagabonder* dans les rues et les chemins ; mais l'éducation que nous désirons pour les filles de campagne, et même pour les filles d'ouvriers, est une éducation simple et modeste ; nous mettons de côté, la musique, la danse, l'anglais même ; et la mythologie. Eh quoi ! enseigne-t-on la mythologie aux filles ? On défend les romans, à tous en général, et que trouve-t-on dans la mythologie ? Toutes les intrigues des romans. On y voit toutes les infamies et les abominations des Dieux et des Déesses ; on rend l'esprit des enfans payen ; on réveille et on nourrit leurs passions, peut être déjà trop vives. Mais revenons à la musique. La musique et les hautes sciences ne sont pas faites pour des filles d'artisans et de pauvres labourers : donnons-leur ce qui est nécessaire pour devenir de bonnes femmes de ménage et pour élever leur famille d'une manière chrétienne, modeste, simple et polie. Des filles élevées sur un trop haut ton mépriseront la main du fils d'un bon habitant, leur voisin et leur égal, pour courir après ce qu'on appelle un *petit habit à poche* ; leur esprit deviendra romanesque, elles perdront leur aimable simplicité, et peut-être leur innocence, en cherchant inconsidérément un état qui n'était pas fait pour elles. Que si elles manquent leur but, et épousent un simple habitant, elles s'imagineront être au-dessous de leur éducation, et bien au-dessus de leurs époux qu'elles voudront dominer, ce qui mettra nécessairement le trouble dans le ménage. Si elles voient que d'autres ont mieux réussi qu'elles, elles tomberont dans le chagrin et mèneront une vie triste, ennuyeuse, à charge à elles-mêmes et aux autres ; supposons qu'une sur cent réussisse à trouver un parti selon son désir, son bonheur sera particulier, et ne refluera point sur la classe des habitans, qui seront privés de sa possession ; une éducation plus simple aurait épargné ces malheurs. Mais nous voulons qu'on nous comprenne ; nous ne parlons pas ici des demoiselles de la haute classe, tant dans les villes que dans les campagnes. Notre digne évêque y a pensé, il y a pourvu ; il a établi dans son diocèse un couvent, ou maison d'instruction, où les filles des riches peuvent recevoir une éducation qui les mettrait à portée de briller dans les meilleurs salons et peut

être dans les cercles les plus polis de l'Europe. Preuve que le clergé sait prévoir ce qui est nécessaire pour l'éducation dans toutes les classes. On ne dira pas que ces idées sont nouvelles pour nous, car nous les transcrivons, excepté ce qui a rapport au couvent dont nous venons de parler, d'un cahier de notes de 1814 à 1824, et il pourra se faire que quelques-uns de nos confrères à qui nous les avons communiqués alors, les reconnaîtront. On trouvera peut-être nos réflexions un peu étranges, mais nous dirons qu'on a trouvé encore plus étrange, lors de la nouvelle loi des écoles, que le clergé fut sous la ferule d'un officier qui avait tout contrôle sur lui ; sans doute nous avons toute confiance dans notre zèle et respectable SURINTENDANT ; mais nous devons jeter un coup d'œil dans l'avenir. Qui sait si dans la suite des tems, le clergé ne verra pas un simulacre de l'Université française planer au-dessus de sa tête. Les gazettes de Québec se plaignent déjà. Le Bureau des Examinateurs à relégué de côté, avec tous les anciens livres d'école en usage jusqu'à présent, le Catéchisme de l'Evêque avec son Mandement. On dit qu'il y avait deux respectables prêtres dans le comité ; mais qu'aurait-il pu faire s'ils étaient en minorité ? Cependant cette décision pèsera sur eux comme s'ils en étaient les auteurs. Ce qui fait déjà voir l'inconvénient qu'il y a pour le clergé de s'atteler à un char qui n'est pas celui de l'Eglise. Mais comme notre opinion est personnelle, nous la soumettons humblement au tribunal de nos confrères. Nous avons dit ce que nous pensons. Voilà tout.

— La Gazette de Metz rapporte un fait qui fait bien connaître l'orthodoxie des examinateurs constitués par l'Université.

“ Dans une modeste ville, chef-lieu de canton, du département de la Meurthe, on passait, naguère, l'examen des écoliers primaires, et le comité, du reste fort zélé, se trouvait au grand complet. Une jeune fille est interrogée par celui des membres de l'aréopage, qui est le plus vanté par ses connaissances, par sa fortune et par le grade qu'il occupait à l'armée.—Ma bonne enfant, lui dit-il, qu'est-ce que Jésus-Christ ?—La petite lui récite les paroles du catéchisme.—Comment ! vous me répondez que Jésus-Christ est Dieu !—Oui, Monsieur.—Mais vous êtes plus savante que lui, car jamais il n'a prétendu à ce titre, vous ne trouverez nulle part qu'il se soit fait passer pour un Dieu !—Pardon, Monsieur, il l'a répété en plusieurs endroits de son Evangile ; et d'ailleurs il l'a suffisamment prouvé.—Je ne le crois pas, répliqua l'examineur, avec un certain dépit, et en prétendant que les apôtres seuls avaient introduit ce dogme ! On peut juger de la stupéfaction du plus grand nombre des assistans, et l'embarras du curé qui a dû s'expliquer à son tour à la première occasion, sur une pareille incartade.

“ Voilà des enfans qui sont élevées et instruites par d'excellentes Sœurs ; eh bien ! on trouve moyen de jeter le doute ou l'incrédulité dans leurs jeunes cœurs, au moyen des séances du comité ! Vantez encore après cela les bienfaits du code primaire donné à la France en 1833 !”

— M. de Salvandy a donné son nouveau projet de loi sur l'enseignement secondaire ; c'est un ouvrage digne de sortir de la plume de l'Ante-Christ. Le comité électoral pour la défense de la liberté religieuse a donné une circulaire signée du COMTE DE MONTALEMBERT, président du comité, et de HENRY DE RIANCEY, secrétaire. Nous donnons pour le présent l'extrait suivant de cette circulaire, il suffira pour faire connaître les prétentions de l'Université :

“ Jamais, peut-être, l'attente publique n'a été plus complètement trompée. On nous avait promis la liberté, on ne nous en donne pas même le semblant. On nous avait annoncé la conciliation de deux grands intérêts, on ne nous offre pas même un progrès dans la seule voie qui puisse aboutir à cette conciliation.

“ Cette loi ne peut ni ne doit satisfaire aucune opinion, pas plus les hommes politiques que les hommes religieux, pas plus les partisans du monopole que les amis de la liberté. Il n'est peut-être personne en France, excepté M. le comte de Salvandy lui-même, qui puisse voir là une bonne loi et une solution définitive.

“ Au milieu des contradictions, des incohérences, des vexations minutieuses, des inventions nouvelles et bizarres qui signalent cette œuvre, il nous semble que l'on peut résumer, sous les chefs suivans,